



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE DU 07 MARS 2017

Date de la convocation : 28/02/2017

PRESENTS : CASTAGNER Jean-Claude, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, DUBOIS Emmanuel, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): BIROT Patrick à DELMARES Sébastien

IMBEAU Patrick à CASTAGNER Jean-Claude

VADEL Cécile à DUBOIS Françoise

Mme LETOURNEUR-RENEE Chantal a été élu(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 07/02/2017

Le Maire demande aux membres, si après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07/02/2017. Ledit compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL - 2017/0014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

VOTES : 14	Dont 3	procuration(s)
POUR : 14		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* **émet un avis favorable.**

* **autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

2 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2017/0015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

VOTES : 14	Dont 3	procuration(s)
POUR : 14		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* **émet un avis favorable.**

* **autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

3 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL - 2017/0016

PRESENTS : ~~GASTAGNER Jean-Claude~~, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, DUBOIS Emmanuel, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): BIROT Patrick à DELMARES Sébastien

~~IMBEAU Patrick à CASTAGNER Jean-Claude~~

VADEL Cécile à DUBOIS Françoise

VOTES : 12	Dont 2	procuration(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Sous la présidence de Madame Françoise DUBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 451 548.41 € RECETTES : 759 862.25€
EXCEDENT : 308 313.84 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 009 500.33 € RECETTES : 686 339.95 €
DEFICIT : 323 160.38 €

Hors de la présence de Monsieur CASTAGNER Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016. Le Conseil précise que le Compte Administratif 2016 a été voté par chapitre et par opération.

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

4 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2016 : DECISION AFFECTATION RESULTAT - 2017/0017

Après avoir procédé au vote du Compte Administratif 2016, l'Assemblée arrête comme suit les résultats de l'année.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		150 000.00	0.00	236 907.93	0.00	386 907.93
Opérations de l'exercice	451 548.41	609 862.25	1 009 500.33	449 432.02	1 461 048.74	1 059 294.27
Totaux	451 548.41	759 862.25	1 009 500.33	686 339.95	1 461 048.74	1 446 202.20
Résultat de clôture		308 313.84	-323 160.38		-14 846.54	
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE						
COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Résultat de fonctionnement						
A - Résultat de l'exercice.....			158 313.84			
B - Résultats antérieurs reportés.....			150 000.00			
C - Résultats à affecter = A + B (hors RAR)			308 313.84			
Résultat d'investissement						
D - 001 (besoin de financement)			-323 160.38			
R - 001 (excédent de financement)			0.00			
Restes à réaliser						
E - Restes à réaliser.....			DEPENSES 161 478.00	RECETTES 456 691.00		
			295 213.00			
Besoin de financement						
F - Besoin de financement = D + E			-27 947.38			
AFFECTATION = C			308 313.84			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			188 313.84	au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;		
Au Budget Principal 2017			120 000.00	au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;		

VOTES : 14	Dont	3	procuration(s)
POUR : 14			
CONTRE : 0			
ABSTENTION(S) : 0			

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2017/0018

PRESENTS : ~~GASTAGNER Jean-Claude~~, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, DUBOIS Emmanuel, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): BIROT Patrick à DELMARES Sébastien

~~IMBEAU Patrick à CASTAGNER Jean-Claude~~

VADEL Cécile à DUBOIS Françoise

VOTES : 12	Dont 2	procuration(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Sous la présidence de Madame Françoise DUBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 58 521,65 € RECETTES : 216 661,67€
EXCEDENT : 158 140,02 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 70 941,80 € RECETTES : 184 193,39 €
EXCEDENT : 113 251,59 €

Hors de la présence de Monsieur CASTAGNER Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016. Le Conseil précise que le Compte Administratif 2016 a été voté par chapitre et par opération.

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

6 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 : DECISION AFFECTATION RESULTAT - 2017/0019

Après avoir procédé au vote du Compte Administratif 2016, l'Assemblée arrête comme suit les résultats de l'année.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		100 159,35		54 431,18		154 590,53
Opérations de l'exercice	58 521,65	116 502,32	70 941,80	129 762,21	129 463,45	246 264,53
Totaux	58 521,65	216 661,67	70 941,80	184 193,39	129 463,45	400 855,06
Résultat de clôture		158 140,02		113 251,59		271 391,61
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE						
COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Résultat de fonctionnement						
A - Résultat de l'exercice.....			57 980,67			
B - Résultats antérieurs reportés.....			100 159,35			
C - Résultats à affecter = A + B (hors RAR).....			158 140,02			
Résultat d'investissement						
D - 001 (besoin de financement).....			0,00			
R - 001 (excédent de financement).....			113 251,59			
Restes à réaliser			DEPENSES		RECETTES	
			2 217,00		0,00	
E - Restes à réaliser.....			2217,00			
Besoin de financement						
F - Besoin de financement = D + E			0,00			
AFFECTATION = C			158 140,02			
2°) considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			58 140,02		au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;	
au budget assainissement 2016			100 000,00		au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;	

VOTES : 14 Dont
3 procuration(s)
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires

7 REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE-2017/0020 AJOURNÉE

VOTES : 14 Dont 3 procuration(s)
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

8 CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL A LA CCPSP - 2017/0021

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de signer les documents suivants :

*Convention de mise à disposition de services suite à transfert de la compétence scolaire.

VOTES : 14 Dont 3 procuration(s)
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

*Accord cadre interne de mise à disposition de services suite à transfert de la compétence scolaire.

Il explique que suite au transfert de la **compétence SCOLAIRE** de la commune vers l'EPCI, il a été convenu de la mise à disposition par la commune du/des service(s) « entretien du groupe scolaire » afin de maintenir la bonne

organisation des services de chacune des structures. Ce(s) service(s) peuvent donc être mis à disposition de l'EPCI pour lui permettre l'exercice de la compétence qui lui a été transférée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***d'accepter** les termes de la convention et de l'accord cadre présentés.

***d'autoriser** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

9 SDE 24 : EP PARKING MAISON DES SERVICES - 2017/0022

La commune d'Issigeac est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat des équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Pour permettre au SDE d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

VOTES : 14	Dont 3	procuration(s)
POUR : 14		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Dans le cas où la commune d'Issigeac ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700€ pour frais de dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Sollicite le SDE 24** afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet « **EP Parking MAISON DES SERVICES** » et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

***Décide** de confier le projet au SDE 24.

***AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

10 QUESTIONS DIVERSES - 2017/0023

*SENS DE CIRCULATION RUE DU PORCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une réflexion sur la mise en sens unique de la rue du Porche (à partir de l'angle de la Rue Sauveterre vers Grand'Rue) a été menée par le Comité Consultatif Voirie et qu'il était demandé à chacun d'y réfléchir afin de délibérer en séance.

VOTES : 14	Dont 3	procuration(s)
POUR : 0		
CONTRE : 8		
ABSTENTION(S) : 6		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Emet un avis DEFVORABLE** quant à la mise en sens unique de la rue du Porche.

***Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

INFORMATIONS DIVERSES

***STATIONNEMENT PLACE MESTRAILLAT :** Suite à la délibération qui a été prise concernant la circulation Rue du Porche, le Conseil Municipal lance un débat sur le stationnement Place Mestraillat. Les décisions du Conseil concernant la circulation et le stationnement sur cette zone tiennent compte de la présence d'un commerce (boulangerie) sur la Place Mestraillat. Il apparaît nécessaire de maintenir des arrêts minutes pour les clients de la dite boulangerie. Il est également nécessaire de garantir l'accès de cette place aux services de secours et aux riverains.

Le Conseil Municipal décide :

***D'interdire** le stationnement sur la Place Mestraillat.

***D'autoriser** des arrêts minutes pour les clients de la boulangerie en bordure de la Place.

***D'autoriser** l'accès aux riverains tout en leur interdisant un stationnement prolongé sur la Place.

Un arrêté municipal ainsi qu'une signalétique seront mis en place.

***CHANTIER DE BENEVOLES INTERNATIONAUX :** La commune a été sollicitée par l'association SEM&VOL Délégation de Solidarité Jeunesse pour l'organisation d'un chantier de bénévoles internationaux. Il s'agit d'un groupe d'une dizaine de jeunes volontaires du monde entier qui se retrouvent autour d'un projet local pendant 3 semaines durant l'été. Le Conseil Départemental, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et des services de l'Etat soutiennent financièrement les chantiers. Une participation de 3000€ est demandée à la commune. Le Conseil Municipal considère que le projet et l'encadrement de ce chantier à Issigeac n'est pas réalisable en 2017, mais donne un accord de principe pour le préparer et le mettre en œuvre en 2018.